



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 décembre 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-CA33-01

AUTORISATION DE CONTINUITÉ BUDGÉTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE,

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Alain ABADIE, Pascal PLANTE,

Membres suppléants :

Anne CHANE-KAYE-BONE (procuration de Madame Maya CESARI)

ÉTAIENT ABSENTS :

Membre titulaire : Maya CESARI, Jean-Pierre CHABRIAT, Lorraine NATIVEL

Membres suppléants sans voix délibérative : Patricia PROFIL, Mickaël SIHOU

Représentant de Madame la Présidente de Région : Jean-Pierre POTHIER – Directeur de la DAT (Direction de l'Attractivité du Territoire)

Représentante de la pairie Régionale : Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents avec voix délibératives : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport 2023-CA33-01 – Autorisation de continuité budgétaire 2024,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser le directeur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

Chapitre	Libellé	BP 2023 + DM1 hors RAR	Plafond (un quart du budget N-1)	Montant de l'auto- risation par cha- pitre
Chapitre 20	Immobilisations incorpo- relles	30 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	93 000,00 €	23 250,00 €	23 250,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 175 000,00 €	293 750,00 €	293 750,00 €
Chapitre 4581001	Aménagement Numé- rique Exploitation	592 000,00 €	148 000,00 €	74 000,00 €
Chapitre 4581002	Aménagement Numé- rique Investissement	233 000,00 €	58 250,00 €	58 250,00 €
Chapitre 4581011	Cybersécurité Exploitation	187 000,00 €	46 750,00 €	46 750,00 €
Chapitre 4581012	Cybersécurité Investisse- ment	96 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	480 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €

ARTICLE 2 : Concernant les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, d'autoriser le directeur à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du montant indiqué pour 2024 dans la répartition annuelle des crédits de paiement liés à l'autorisation de programme Plan Régional Très Haut Débit, soit :

- Chapitre 23 Immobilisations en cours : 1 600 000,00 € HT



Le Président de Réunion THD
Normane OMARJEE